FAUT QUE ÇA CHANGE MAINTENANT !

Troisième proposition gouvernementale du 30 mars 2021

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT CSQ

CD SEDR-CSQ 20avril 2021

SEDR Syndicat de l'enseignement des Deux Rives

Modifications en comparaison du précédent dépôt

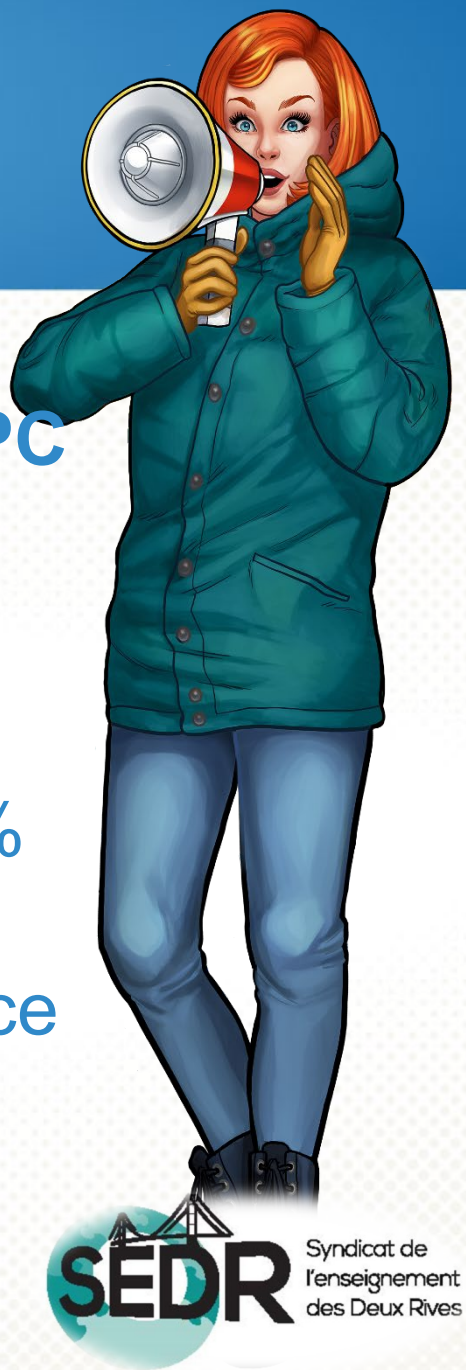

Ajout d'une clause économique protégeant le pouvoir d'achat (jusqu'à un maximum de 1% sur 3 ans) - Clause IPC

- Engagement à bonifier les paramètres généraux d'augmentation salariale selon une clause économique protégeant le pouvoir d'achat des personnes salariées si l'inflation dépasse les paramètres prévus à l'entente de 5 % sur trois ans, jusqu'à concurrence d'un paramètre additionnel de 1 % au 31 mars 2023 après que la croissance économique attendue par le gouvernement en 2021 se réalise.

Paramètres salariaux

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Augmentations de salaire:	1,75%	1,75%	1.5% Ou ~~0,40$~~ 0,43$ de l'heure pour les moins de 50 000 $
Forfaitaires	1004,47$**	~~602,68$~~ 1 205,36$** ~~0.60$~~ 1,21$ (ou 1,51$) de l'heure	

*L'enseignant qui a assumé une tâche à 100 % et qui a atteint l'échelon maximum de son échelle de traitement, et ce, depuis au moins une année de service au 31 mars 2020, a droit à une rémunération additionnelle de 1004,47$, et ce, à compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2018-2019, jusqu'au 140e jour de travail de l'année scolaire 2019-2020 pour ces 200 jours de travail.

**À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2019-2020, jusqu'au 140e jour de travail de l'année scolaire 2020-2021, le suppléant occasionnel a droit à une rémunération additionnelle de 1,21 $ sur la base d'une durée de remplacement rémunérée de 60 minutes. l'enseignant à taux horaire et l'enseignant à la leçon ont droit à une rémunération additionnelle de 1,51 $ par heure rémunérée

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT CSQ

SEDR Syndicat de l'enseignement des Deux Rives

Enveloppes sectorielles

Les sommes restent les mêmes, mais passent de 75 % à 100 % de récurrence:

- Passe de 0,27 % à 0,36 % de la masse salariale.

Enveloppes sectorielles

Par fédérations CSQ	Enveloppes récurrentes Millions de dollars*	
Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE)	Table réussite éducative	
Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS)	2,844	3,792
Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation(FPPE)	1,498	1,998
Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC)	0,591	0,788
Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur(FPSES)	0,398	0,531
Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC)	0,295	0,394
Fédération de la Santé du Québec (FSQ)	Lettre d'entente n ° 2	
Total CSQ	6,522	8,696

*Estimation selon les données de 2018

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT CSQ

SEDR Syndicat de l'enseignement des Deux Rives

Assurance salaire

Lettre d'entente sur certains aspects du régime d'assurance salaire:

- Proposition de retirer les demandes des parties.
- Proposition de modifier les conventions collectives pour inclure les primes, les rémunérations additionnelles et les montants forfaitaires au calcul de la prestation d'assurance salaire.
- Prévoir l'accumulation d'expérience ainsi que l'avancement d'échelon durant toute la période d'invalidité

Retraite

Lettre d'entente sur la retraite:

- Lettre d'entente convenue avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) sur le mandat du comité interronde.

Droits parentaux

Proposition:

- Proposition d'un comité interronde commun entre la CSQ, la CSN et la FTQ.